



GROUPE	<b>3</b>	FONGICIDE
--------	----------	-----------

**CONTENU NET :**  
**2 - 101 LITRES et VRAC**

## **Fongicide foliaire PROLINE<sup>®</sup> 480 SC**

Suspension

**Pour la suppression ou la répression des maladies indiquées dans l'orge, la bourrache officinale, *Brassica carinata*, les petits fruits, le canola, les pois chiches, le crambe, les petits fruits de plantes naines, sauf les fraises, le maïs, les cucurbitacées, le lin, les lentilles, l'avoine, la moutarde orientale, les arachides, le colza, le carthame, le soja, la betterave à sucre, le tournesol, le blé et certaines autres petites céréales.**

### **AGRICOLE**

SYMBOL – Triple rinçage

### **ATTENTION – POISON**

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : **28359**  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE :  
**Prothioconazole**                      480 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,04 % et du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,001 % et du 2-méthyl-4-isothiazoin-3-one à raison de 0,0004 %, à titre d'agents de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI**  
**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**Bayer CropScience Inc.**  
**Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. SE**  
**Calgary, AB**  
**T2C 3G3**

**Renseignements sur le produit: 1-888-283-6847**

**En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, appeler le numéro de secours suivant : 1-800-334-7577 (24 heures par jour).**

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le Fongicide foliaire PROLINE 480 SC est un fongicide systémique à large spectre utilisé pour supprimer ou réprimer les maladies *Ascomycetes*, *Basidiomycetes* et *Deuteromycetes* indiquées sur l'étiquette dans l'orge, les petits fruits, *Brassica carinata*, la bourrache officinale, le canola, les pois chiches, le crambe, les petits fruits de plantes naines, sauf les fraises, le maïs, les cucurbitacées, le lin, les lentilles, l'avoine, la moutarde orientale, les arachides, le colza, le carthame, le soja, la betterave à sucre, le tournesol, le blé et certaines autres petites céréales.

## PRÉCAUTIONS

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption cutanée. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Si le produit entre en contact avec les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés, laver la peau avec de l'eau et du savon et enfiler des vêtements propres. Laver les vêtements des préposés à l'application séparément des autres vêtements. Appliquer uniquement lorsque le risque de dérive de pulvérisation vers les zones résidentielles et les zones d'activité humaine telles que maisons, chalets, écoles et aires de loisir est minimale. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur. Un délai de sécurité (DS) de 20 jours est nécessaire avant la récolte manuelle du maïs sucré et pour l'écimage du maïs de semence. Un DS de 3 jours est nécessaire avant l'irrigation manuelle dans les cucurbitacées et les petits fruits. Pour toutes les autres activités, ne pas retourner dans les champs traités dans les 24 heures suivant l'application. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1-888-283-6847, ou consultez le site [www.bayercropscience.ca](http://www.bayercropscience.ca).

## VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS

- Durant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation, les travailleurs doivent porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des bottes et des gants résistant aux produits chimiques. De plus, les travailleurs doivent porter des lunettes de protection ou un écran facial durant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations.
- Des gants ne sont pas requis durant l'application en cabines ou cockpits fermées

## PREMIERS SOINS

**EN CAS D'INGESTION**, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-

bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

#### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

- Traiter selon les symptômes.
- Le personnel médical doit communiquer avec les Services d'information médicale de Bayer, sans frais, au 1-800-334-7577.

#### **RISQUES ENVIRONNEMENTAUX**

**TOXIQUE** pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées dans le **MODE D'EMPLOI**.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques par ruissellement en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et la lisière du plan d'eau.

#### **ENTREPOSAGE**

- Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart de la nourriture de consommation humaine et animale.
- Garder ce produit éloigné du feu, d'une flamme nue ou de toutes autres sources de chaleur.
- Ne pas entreposer à des températures inférieures au point de congélation.
- Si le produit est entreposé depuis au moins 1 an, bien secouer avant d'utiliser.
- Entreposer le contenant bien fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires.
- Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ni à proximité.
- Entreposer dans le contenant d'origine.
- En cas d'incendie ou de contenants endommagés ou qui fuient, composer sans frais le 1-800-334-7577.

#### **ÉLIMINATION**

##### **Élimination du contenant recyclable :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**Contenant réutilisable :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

**Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**Élimination de la solution de pulvérisation inutilisée :**

S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir après le traitement, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité, **NON PAS SUR LA CULTURE**, à l'écart des sources d'approvisionnement en eau, fossés et canaux d'irrigation. Il faut également respecter les zones tampons indiquées dans le **MODE D'EMPLOI**.

**AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Pour plus de renseignements, communiquez avec :

**Bayer CropScience Inc.**  
**Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. SE**  
**Calgary, AB**  
**T2C 3G3**

Proline<sup>®</sup> est une marque déposée de Bayer.

Tous les autres produits mentionnés sont des marques de commerce de leurs entreprises respectives.



GROUPE

3

FONGICIDE

CONTENU NET :  
2 - 101 LITRES et VRAC

## Fongicide foliaire PROLINE<sup>®</sup> 480 SC

Suspension

Pour la suppression ou la répression des maladies indiquées dans l'orge, la bourrache officinale, *Brassica carinata*, les petits fruits, le canola, les pois chiches, le crambe, les petits fruits de plantes naines, sauf les fraises, le maïs, les cucurbitacées, le lin, les lentilles, l'avoine, la moutarde orientale, les arachides, le colza, le carthame, le soja, la betterave à sucre, le tournesol, le blé et certaines autres petites céréales.

### AGRICOLE

SYMBOL – Triple rinçage

### ATTENTION – POISON

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 28359  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE :  
Prothioconazole 480 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,04 % et du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,001 % et du 2-méthyl-4-isothiazoin-3-one à raison de 0,0004 %, à titre d'agents de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Bayer CropScience Inc.  
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. SE  
Calgary, AB  
T2C 3G3

Renseignements sur le produit: 1-888-283-6847

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, appeler le numéro de secours suivant : 1-800-334-7577 (24 heures par jour).

# Fongicide foliaire PROLINE 480 SC

Table des matières

Numéro de section :

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	Le produit	1
SÉCURITÉ ET MANUTENTION		
	Précautions, vêtements et équipement protecteurs, et délai de sécurité après traitement	2
	Premiers soins et renseignements toxicologiques	3
	Risques environnementaux	4
	Entreposage	5
	Élimination	6
MODE D'EMPLOI		
	Cultures, maladies, doses et périodes d'application	7
	Gestion de la résistance	8
	Précautions à l'application	9
	Instructions de mélange	10
	Délais d'attente avant la récolte	11
	Avis	12

Pour plus de renseignements, communiquer avec :

**Bayer CropScience Inc.**  
**Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. SE**  
**Calgary, AB**  
**T2C 3G3**

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### Section 1 – Le produit

Le Fongicide foliaire PROLINE 480 SC est un fongicide systémique à large spectre utilisé pour supprimer ou réprimer les maladies *Ascomycetes*, *Basidiomycetes* et *Deuteromycetes* indiquées sur l'étiquette dans l'orge, les petits fruits, *Brassica carinata*, la bourrache officinale, le canola, les pois chiches, le crambe, les petits fruits de plantes naines, sauf les fraises, le maïs, les cucurbitacées, le lin, les lentilles, l'avoine, la moutarde orientale, les arachides, le colza, le carthame, le soja, la betterave à sucre, le tournesol, le blé et certaines autres petites céréales.

## SÉCURITÉ ET MANUTENTION

### Section 2 - Précautions, vêtements et équipement protecteurs, et délai de sécurité après traitement

#### PRÉCAUTIONS

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption cutanée. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Si le produit entre en contact avec les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés, laver la peau avec de l'eau et du savon et enfiler des vêtements propres. Laver les vêtements des préposés à l'application séparément des autres vêtements. Appliquer uniquement lorsque le risque de dérive de pulvérisation vers les zones résidentielles et les zones d'activité humaine telles que maisons, chalets, écoles et aires de loisir est minimale. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur. Un délai de sécurité (DS) de 20 jours est nécessaire avant la récolte manuelle du maïs sucré et pour l'écimage du maïs de semence. Un DS de 3 jours est nécessaire avant l'irrigation manuelle dans les cucurbitacées et les petits fruits. Pour toutes les autres activités, ne pas retourner dans les champs traités dans les 24 heures suivant l'application. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1-888-283-6847, ou consultez le site [www.bayercropscience.ca](http://www.bayercropscience.ca).

#### VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS

- Durant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation, les travailleurs doivent porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des bottes et des gants résistant aux produits chimiques. De plus, les travailleurs doivent porter des lunettes de protection ou un écran facial durant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations.
- Des gants ne sont pas requis durant l'application en cabines ou cockpits fermées

### Section 3 – Premiers soins et renseignements toxicologiques

#### PREMIERS SOINS

**EN CAS D'INGESTION**, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

#### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

- Traiter selon les symptômes.
- Le personnel médical doit communiquer avec les Services d'information médicale de Bayer, sans frais, au 1-800-334-7577.

#### **Section 4 – RISQUES ENVIRONNEMENTAUX**

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques par ruissellement en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et la lisière du plan d'eau.

#### **Section 5 – ENTREPOSAGE**

##### **Entreposage**

- Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart de la nourriture de consommation humaine et animale.
- Garder ce produit éloigné du feu, d'une flamme nue ou de toutes autres sources de chaleur.
- Ne pas entreposer à des températures inférieures au point de congélation.
- Si le produit est entreposé depuis au moins 1 an, bien secouer avant d'utiliser.
- Entreposer le contenant bien fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires.
- Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ni à proximité.
- Entreposer dans le contenant d'origine.
- En cas d'incendie ou de contenants endommagés ou qui fuient, composer sans frais le 1-800-334-7577.



## **Section 6 – ÉLIMINATION**

### **Élimination du contenant recyclable :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### **Contenant réutilisable :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

### **Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **Élimination de la solution de pulvérisation inutilisée :**

S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir après le traitement, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité, **NON PAS SUR LA CULTURE**, à l'écart des sources d'approvisionnement en eau, fossés et canaux d'irrigation. Il faut également respecter les zones tampons indiquées dans le **MODE D'EMPLOI**.

## MODE D'EMPLOI

### Section 7 – Cultures, maladies, doses et périodes d'application

<b>CÉRÉALES (orge, blé et avoine)</b>			
<b>Culture</b>	<b>Maladie</b>	<b>Dose</b>	<b>Période d'application</b>
Orge	Pour la répression de la fusariose ( <i>Fusarium</i> spp.), ou de la tavelure	Faire une application de Fongicide foliaire PROLINE 480 SC à raison de 315 à 420 mL/ha (150 à 200 g i.a./ha)  Adjuvant : appliquer avec un agent tensioactif non ionique, AgSurf ou Agral 90 à 0,125 % v/v	<p>La fusariose se manifeste dans l'orge lorsque le temps est chaud et humide à l'épiaison. L'application du Fongicide foliaire Proline 480 SC pour protéger la culture de la fusariose (tavelure) doit être envisagée lorsque ces conditions environnementales sont prévues à ce stade de croissance de l'orge.</p> <p><b>La période d'application est importante :</b> Pour obtenir une répression optimale de la fusariose, appliquer le Fongicide foliaire Proline 480 SC comme traitement préventif au cours de la période pendant laquelle de 70 à 100 % des tiges florales de l'orge sont entièrement émergées, jusqu'à 3 jours après l'épiaison complète.</p> <p>L'application de la dose de 420 ml/ha est suggérée lorsque l'on prévoit que le degré d'infestation de la maladie sera élevé. Ces situations peuvent se produire lorsque de longues périodes de temps chaud et humide sont prévues au moment de l'épiaison, lorsque l'orge est cultivé dans le cadre d'un programme de rotation avec le maïs ou lorsque des cultivars sensibles sont utilisés.</p> <p>L'utilisation de la dose de 420 ml/ha offre typiquement les degrés les plus élevés de réduction de la mycotoxine.</p> <p><b>Une couverture uniforme est essentielle pour obtenir une efficacité optimale :</b> l'équipement de pulvérisation doit être réglé de façon à permettre une bonne couverture des épis. Pour obtenir une excellente couverture des épis à l'aide de pulvérisateurs terrestres, il est recommandé d'utiliser des buses montées vers l'arrière et vers l'avant ou qui ont des jets bidirectionnels. Les buses doivent être utilisées selon les recommandations de pression de pulvérisation du fabricant.</p>

Orge	Pour la suppression de :  Rayure réticulée ( <i>Pyrenophora teres</i> )  Rynchosporiose ( <i>Rhynchosporium secalis</i> )  Tache helminthosporienne ( <i>Cochliobolus sativus</i> )	Faire une application de Fongicide foliaire PROLINE 480 SC à raison de 210 à 315 mL/ha (100 à 150 g i.a./ha)  Adjuvant : appliquer avec un agent tensioactif non ionique, AgSurf ou Agral 90 à 0,125 % v/v	Appliquer le Fongicide foliaire PROLINE 480 SC comme traitement préventif lorsque les tout premiers symptômes de la maladie se manifestent sur les feuilles et les tiges. Les champs d'orge doivent être inspectés minutieusement pour déceler les premiers symptômes de la maladie, en particulier lorsque des variétés sensibles sont plantées et/ou lorsque prévalent des conditions prolongées propices au développement de la maladie.
Note : Deux applications au maximum (735 mL/ha) de Fongicide foliaire PROLINE 480 SC, moyennant un intervalle d'application minimum de 7 jours, peuvent être effectuées annuellement pour chaque culture d'orge. Ne pas appliquer dans les 30 jours précédant la récolte. Les épandages doivent être faits à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien.			

Culture	Maladie	Dose	Période d'application
Blé (de printemps, dur et d'hiver)	<p>Pour la répression de la fusariose (<i>Fusarium</i> spp.), ou de la tavelure</p> <p>Pour la suppression de la tache des glumes (<i>Stagonosora nodorum</i>)</p>	<p>Faire une application de Fongicide foliaire PROLINE 480 SC à raison de 315 à 420 mL/ha (150 à 200 g i.a./ha)</p> <p>Adjuvant : appliquer avec un agent tensioactif non ionique, AgSurf ou Agral 90 à 0,125 % v/v</p>	<p>La fusariose se manifeste dans le blé lorsque le temps est chaud et humide à l'épiaison et à la floraison. L'application du Fongicide foliaire PROLINE 480 SC pour protéger la culture de la fusariose (tavelure) doit être envisagée lorsque ces conditions environnementales sont prévues à ce stade de croissance du blé.</p> <p><b>La période d'application est importante :</b> Pour obtenir une répression optimale de la fusariose ou la suppression de la tache des glumes, appliquer le Fongicide foliaire PROLINE 480 SC au cours de la période pendant laquelle 75 % des épis de blé sur la tige principale sont entièrement émergés. jusqu'au moment où 50 % des épis sur la tige principale sont en fleurs.</p> <p>L'application de la dose de 420 ml/ha est suggérée lorsque l'on prévoit que le degré d'infestation de la maladie sera élevé. Ces situations peuvent se produire lorsque de longues périodes de temps chaud et humide sont prévues durant la floraison, lorsque le blé est cultivé dans le cadre d'un programme de rotation avec le maïs ou lorsque des cultivars ou des types de blés plus sensibles (blé dur) sont utilisés.</p> <p>L'utilisation de la dose de 420 ml/ha offre typiquement les degrés les plus élevés de réduction de la mycotoxine.</p> <p><b>Une couverture uniforme est essentielle pour obtenir une efficacité optimale :</b> l'équipement de pulvérisation doit être réglé de façon à permettre une bonne couverture des épis. Pour obtenir une excellente couverture des épis à l'aide de pulvérisateurs terrestres, il est recommandé d'utiliser des buses montées vers l'arrière et vers l'avant ou qui ont des jets bidirectionnels. Les buses doivent être utilisées selon les recommandations de pression de pulvérisation du fabricant.</p>

Blé (de printemps, dur et d'hiver)	Pour la suppression de :	Appliquer le Fongicide foliaire PROLINE 480 SC à raison de 315 mL/ha (150 g i.a./ha)	Appliquer le Fongicide foliaire PROLINE 480 SC comme traitement préventif lorsque les tout premiers symptômes de la maladie se manifestent sur les feuilles et les tiges. Les champs de blé doivent être inspectés minutieusement pour déceler les premiers symptômes de la maladie, en particulier lorsque des variétés sensibles sont plantées et/ou lorsque prévalent des conditions prolongées propices au développement de la maladie.
	Tache septorienne ( <i>Septoria tritici</i> )		
	Tache auréolée ( <i>Pyrenophora tritici-repentis</i> )	Adjuvant : appliquer avec un agent tensioactif non ionique, AgSurf ou Agral 90 à 0,125 % v/v	
Rouille des feuilles ( <i>Puccinia recondata</i> )			
<p>Note : Deux applications au maximum (735 mL/ha) de Fongicide foliaire PROLINE 480 SC, moyennant un intervalle d'application minimum de 7 jours, peuvent être effectuées annuellement pour chaque culture de blé. Ne pas appliquer dans les 30 jours précédant la récolte. Les épandages doivent être faits à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien.</p>			

Culture	Maladie	Dose	Période d'application
Avoine	Pour la suppression de la rouille couronnée ( <i>Puccinia coronata</i> )	Appliquer le Fongicide foliaire PROLINE 480 SC à raison de 315 mL/ha (150 g i.a./ha)  Adjuvant : appliquer avec un agent tensioactif non ionique, AgSurf ou Agral 90 à 0,125 % v/v	Appliquer le Fongicide foliaire PROLINE 480 SC comme traitement foliaire préventif lorsque les tout premiers symptômes de la maladie se manifestent sur les feuilles et les tiges. Les champs doivent être inspectés minutieusement pour déceler les premiers symptômes de la maladie, en particulier lorsque des variétés sensibles sont plantées et/ou lorsque prévalent des conditions prolongées propices au développement de la maladie.
<p>Note : Deux applications au maximum (630 mL/ha) de Fongicide foliaire PROLINE 480 SC, moyennant un intervalle d'application minimum de 7 jours, peuvent être effectuées annuellement pour chaque culture d'avoine. Ne pas appliquer dans les 30 jours précédant la récolte. Les épandages doivent être faits à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien.</p>			

CULTURE	MALADIE	DOSE	PÉRIODE D'APPLICATION
Millet perlé, millet rond, seigle, triticale, téosinte, sarrasin	<p>Pour la répression de la fusariose (<i>Fusarium</i> spp.), ou de la tavelure - sauf le sarrasin</p> <p>Pour la suppression de la rouille (<i>Puccinia</i> spp.)</p>	<p>Faire une application de Fongicide foliaire PROLINE 480 SC à raison de 315 à 420 mL/ha (150 à 200 g i.a./ha)</p> <p>Adjuvant : appliquer avec un agent tensioactif non ionique, AgSurf ou Agral 90 à 0,125 % v/v</p>	<p>Appliquer le Fongicide foliaire PROLINE 480 SC comme traitement foliaire préventif lorsque les tout premiers symptômes de la maladie se manifestent sur les feuilles et les tiges. Les champs doivent être inspectés minutieusement pour déceler les premiers symptômes de la maladie, en particulier lorsque des variétés sensibles sont plantées et/ou lorsque prévalent des conditions prolongées propices au développement de la maladie.</p>
<p>Note : Deux applications au maximum (735 mL/ha) de Fongicide foliaire PROLINE 480 SC, moyennant un intervalle d'application minimum de 7 jours, peuvent être effectuées annuellement. Ne pas appliquer dans les 30 jours précédant la récolte. Les épandages doivent être faits à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre seulement.</p>			

**OLÉAGINEUX (canola, colza, moutarde orientale *Brassica carinata*)**

<b>Culture</b>	<b>Maladie</b>	<b>Dose</b>	<b>Période d'application</b>
Canola, colza, moutarde orientale, <i>Brassica carinata</i>	Pour la suppression de la pourriture sclérotique ( <i>Sclerotinia sclerotiorum</i> )	Appliquer le Fongicide foliaire PROLINE 480 SC à raison de 315 à 368 mL/ha (150 à 175 g i.a./ha)	Appliquer le Fongicide foliaire PROLINE 480 SC lorsque la culture est au stade de 20 à 50 % de floraison. On obtiendra une meilleure protection lorsque le fongicide est appliqué avant le début de la chute des pétales, ce qui permettra de protéger un nombre maximum de pétales. La dose de 315 ml/ha est recommandée pour la plupart des cultures oléagineuses; toutefois, la dose la plus élevée est recommandée pour les champs qui ont un historique de degré d'infestation élevé ou de forte densité des cultures. Une couverture uniforme des plantes est essentielle.  Une deuxième application à raison de 315 mL/ha peut être faite 7 à 10 jours plus tard, jusqu'à la pleine floraison, si la maladie persiste ou que les conditions météorologiques favorisent le développement de la maladie. Lorsque les conditions propices à la maladie sont optimales, utiliser l'intervalle plus court.
Note : La dose prescrite la plus faible d'un agent tensioactif non ionique, AgSurf ou Agral 90, peut être mélangé en cuve avec le Fongicide foliaire PROLINE 480 SC. L'épandage peut être fait à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Un maximum de deux applications (683 mL/ha de Fongicide foliaire PROLINE 480 SC) peut être fait par culture, par année. Ne pas appliquer dans les 36 jours précédant la récolte.			

<b>LÉGUMINEUSES (pois chiches, lentilles)</b>			
<b>Culture</b>	<b>Maladie</b>	<b>Dose</b>	<b>Période d'application</b>
Pois chiches	Pour la suppression de l'ascochytose ( <i>Ascochyta rabiei</i> )	<p>Appliquer le Fongicide foliaire PROLINE 480 SC à raison de 315 à 420 mL/ha (150 à 200 g i.a./ha)</p> <p>Après la première application, d'autres applications peuvent être faites à intervalles de 10 à 14 jours. Utiliser la dose la plus élevée lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie, ou lorsque des variétés moins résistantes à la maladie sont cultivées.</p>	<p>Appliquer le Fongicide foliaire PROLINE 480 SC aux premiers signes de la maladie.</p> <p>Un maximum de 1 260 mL/ha de Fongicide foliaire PROLINE 480 SC peut être appliqué par culture, par année.</p> <p>Maximum de trois applications par année.</p>
Lentilles	Pour la suppression de l'ascochytose ( <i>Ascochyta spp.</i> )	<p>Appliquer le Fongicide foliaire PROLINE 480 SC à raison de 315 à 420 mL/ha (150 à 200 g i.a./ha)</p> <p>Après la première application, une autre application peut être faite 10 à 14 jours plus tard, si les conditions favorisent un degré d'infestation continu ou plus élevé. Utiliser la dose la plus élevée lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie, ou lorsque des variétés moins résistantes à la maladie sont cultivées.</p>	<p>Appliquer le Fongicide foliaire PROLINE 480 SC aux premiers signes de la maladie.</p> <p>Un maximum de 840 mL/ha de Fongicide foliaire PROLINE 480 SC peut être appliqué par culture, par année.</p> <p>Maximum de deux applications par année.</p>
<p>Note : La dose prescrite la plus faible d'un agent tensioactif non ionique, AgSurf ou Agral 90, peut être mélangé en cuve avec le Fongicide foliaire PROLINE 480 SC. Les épandages doivent être faits à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la coupe ou l'andainage de la récolte.</p>			



<b>SOJA</b>			
<b>Culture</b>	<b>Maladie</b>	<b>Dose</b>	<b>Période d'application</b>
Soja	Pour la suppression de :  Rouille asiatique du soja ( <i>Phakopsora pachyrhizi</i> )  Cercosporiose ( <i>Cercospora sojina</i> )	Appliquer le Fongicide foliaire PROLINE 480 SC à raison de 210 mL/ha (100 g i.a./ha)	Appliquer le Fongicide foliaire PROLINE 480 SC dès les premiers symptômes de la maladie ou lorsque le risque d'infection est imminent.  Ne pas faire plus d'une application par saison.
Note : La dose prescrite la plus faible d'un agent tensioactif non ionique, AgSurf ou Agral 90, peut être mélangé en cuve avec le Fongicide foliaire PROLINE 480 SC. L'épandage doit être fait à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Ne pas appliquer dans les 20 jours précédant la récolte.			

<b>Maïs (de plein champ, sucré et à éclater)</b>			
<b>Culture</b>	<b>Maladie</b>	<b>Dose</b>	<b>Période d'application</b>
Maïs (de plein champ, sucré et à éclater, y compris la production de semence)	Pour la suppression des rouilles ( <i>Puccinia sorghi</i> , <i>Puccinia polysora</i> ), de la kabatiellose du maïs ( <i>Kabatiella zaeae</i> ou <i>Aureobasidium zaeae</i> ), et du dessèchement ( <i>Setosphaeria turcica</i> )	Appliquer le Fongicide foliaire PROLINE 480 SC à raison de 315 mL/ha (150 g i.a./ha)	Appliquer le Fongicide foliaire PROLINE 480 SC comme traitement foliaire préventif lorsque les tout premiers symptômes de la maladie se manifestent sur les feuilles et les tiges. Les champs doivent être inspectés minutieusement pour déceler les premiers symptômes de la maladie, en particulier lorsque prévalent des conditions prolongées propices au développement de la maladie.  Lorsque la pression de la maladie est élevée, il est recommandé d'utiliser un agent surfactant non-ionique avec le fongicide foliaire PROLINE 480 SC (ne pas appliquer un agent tensio-actif non ionique avant l'apparition de la panicule car la culture pourrait être endommagée). Consulter la section intitulée "Note" de ce tableau pour obtenir plus de détails concernant le mode d'emploi.
	<p>Pour la suppression des maladies indiquées ci-dessus, plus les suivantes :</p> <p>Pour la suppression de la tache grise (<i>Cercospora zaeae-maydis</i>)</p> <p>Pour la répression de la fusariose de l'épi (<i>Fusarium</i> spp. et <i>Gibberella</i> spp. )</p> <p>Pour la répression des agents pathogènes de la pourriture de la tige (<i>Fusarium</i> spp., <i>Gibberella</i> spp. et <i>Colletotrichum</i> spp.), qui peuvent causer la verse.</p>	Appliquer le Fongicide foliaire PROLINE 480 SC à raison de 420 mL/ha (200 g i.a./ha)	<p>L'éclosion de la fusariose de l'épi se produit dans le maïs par temps chaud et humide, durant l'apparition des soies. Elle résulte également de la sélection des hybrides ainsi que de l'historique de graves épidémies de <i>Fusarium</i> dans le champ. L'application du Fongicide foliaire PROLINE 480 SC comme protection contre la fusariose de l'épi doit être envisagée lorsque ces conditions sont prévues dans un champ de maïs particulier. Les applications de Proline 480 SC planifiées pour la répression de la fusariose de l'épi peuvent également réduire la verse causée par les agents pathogènes de la pourriture de la tige.</p> <p><b>La période d'application est importante :</b> Pour obtenir une répression optimale de la fusariose de l'épi, appliquer le Fongicide foliaire Proline 480 SC à partir du stade de développement du maïs qui s'écoule entre la pointe du stigmate visible (formation des soies, BBCH 63) au dessèchement du stigmate (brunissement des soies, BBCH 67). PROLINE 480 SC atténuera les symptômes des maladies et les niveaux de mycotoxine dans le grain.</p> <p><b>Une couverture complète est essentielle pour obtenir une efficacité optimale :</b> l'équipement de pulvérisation doit être réglé de façon à permettre une bonne couverture des épis. Pour obtenir une excellente couverture des épis à l'aide de pulvérisateurs terrestres, il est recommandé d'utiliser des buses à jets dirigés. Les buses doivent être utilisées selon les recommandations de pression de pulvérisation du fabricant.</p>
<p>Note : La dose prescrite la plus faible d'un agent tensioactif non ionique, AgSurf ou Agral 90, peut être mélangé en cuve avec le Fongicide foliaire PROLINE 480 SC. Ne pas appliquer un agent tensio-actif non ionique avant l'apparition de la panicule. L'épandage doit être fait à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte. Ne pas faire plus d'une application par saison.</p>			

<b>Arachides</b>		
<b>Maladie</b>	<b>Dose</b>	<b>Période d'application</b>
Transmise par le sol : Répression de la pourriture des gousses ( <i>Rhizoctonia solani</i> )	420 mL/ha (200 g i.a./ha)	Maladies transmises par le sol : Les applications de fongicides affichant un mode d'action différent doivent être faites avant et après les applications de Fongicide foliaire PROLINE 480 SC, afin de décourager le développement de souches de champignons résistantes. Dans les champs ayant un historique de pourriture des gousses, ou lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie, appliquer le Fongicide foliaire PROLINE® 480 SC vers la mi-saison et poursuivre les applications de Fongicide foliaire PROLINE® 480 SC à intervalles de 14 jours. Le Fongicide foliaire PROLINE 480 SC doit s'infiltrer avec la pluie ou l'eau d'irrigation jusqu'à la zone des racines ou des gousses afin de supprimer la pourriture des gousses causée par <i>Rhizoctonia solani</i> . La sécheresse réduira l'efficacité de Fongicide foliaire PROLINE 480 SC à supprimer la pourriture des gousses.
Foliaire : Cercosporiose de l'arachide, sous forme précoce ( <i>Cercospora arachidicola</i> ) Répression de la rouille des feuilles ( <i>Puccinia arachidis</i> )	365 à 420 mL/ha (175 à 200 g i.a./ha)	Programme d'épandages contre les maladies foliaires : Appliquer à la dose prescrite dans le cadre de traitements préventifs. Faire jusqu'à 4 épandages à intervalles de 14 jours. Utiliser la dose la plus élevée lorsque les conditions favorisent une pression sévère exercée par la maladie et/ou lorsque des variétés moins résistantes à la maladie sont cultivées.
Note : Faire jusqu'à quatre (4) applications de Fongicide foliaire PROLINE 480 SC par année. Lorsqu'on plante des variétés affichant des degrés de résistance bons à excellents aux maladies foliaires, l'intervalle d'application peut être allongé jusqu'à 21 jours en l'absence de maladies transmises par le sol. Un maximum de 1,7 L/ha de Fongicide foliaire PROLINE 480 SC peut être appliqué chaque année. Ne pas appliquer le Fongicide foliaire PROLINE 480 SC dans les 14 jours précédant la récolte. Ne pas nourrir le bétail avec le foin ou les battages des cultures traitées ni permettre au bétail de paître dans les zones traitées. Les épandages doivent être faits à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre seulement.		

<b>Cucurbitacées</b>			
<b>CULTURE</b>	<b>MALADIE</b>	<b>DOSE</b>	<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b>
Cucurbitacées : courge cireuse, pastèque à confire, concombre, concombre des Antilles, gourde comestible (y compris la gourde hyotan, la courge-bouteille, la gourde hechima et l'okra chinois), momordique (y compris la pomme de merveille, la margose amère et la margose à piquants), melon véritable (y compris le cantaloup), citrouille, courge d'été, courge d'hiver (y compris la courge musquée, la courge hubbard, la courge poivrée et la courge spaghetti), pastèque	Moisissure rose des neiges Fusariose ( <i>Fusarium</i> spp.)	Appliquer le Fongicide foliaire PROLINE 480 SC à raison de 420 mL/ha (0,2 kg i.a./ha) (sol)	Appliquer PROLINE 480 SC à la plantation avec de l'équipement d'irrigation au goutte-à- goutte / d'aspersion. Poursuivre avec des traitements foliaires durant la saison.
	Pourriture noire ( <i>Didymella</i> spp.)	Appliquer le Fongicide foliaire PROLINE 480 SC à raison de 420 mL/ha (0,2 kg i.a./ha) (foliaire)	
	Blanc ( <i>Sphaerotheca</i> <i>fuliginea</i> )	Appliquer le Fongicide foliaire PROLINE 480 SC à raison de 210 à 420 mL/ha (0,1 à 0,2 kg i.a./ha)	Pour la suppression du blanc, appliquer le Fongicide foliaire PROLINE 480 SC comme traitement foliaire préventif dès que les tout premiers signes de la maladie se manifestent. Répéter les traitements à intervalles de 5 à 10 jours avec PROLINE ou un autre fongicide approuvé d'un groupe chimique différent.
<p><b>Commentaires généraux :</b> Faire jusqu'à une (1) application au sol et deux (2) applications foliaires de PROLINE 480 SC à la dose élevée, ou une application au sol et quatre (4) applications foliaires par année à la faible dose. Répéter les applications foliaires au besoin à un intervalle de pulvérisation de 5 à 10 jours, si les conditions restent favorables au développement continu ou accru de la maladie. Les applications foliaires doivent être faites avec de l'équipement de pulvérisation terrestre seulement. Appliquer avec un agent tensioactif non ionique, AgSurf ou Agral 90 à 0,125 % v/v.</p> <p>Un maximum de 1,26 L/ha de PROLINE 480 SC peut être appliqué par culture, par année. Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte.</p>			

<b>Petits fruits</b>			
<b>CULTURE</b>	<b>MALADIE</b>	<b>DOSE</b>	<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b>
Sous-groupe des petits fruits : aronie, bleuet en corymbe, bleuet nain, gadelle odorante, pimbina, cassis noir, gadelle rouge, baie de sureau, raisin d'ours, groseille à maquereau, camerise, baie de gaylussaquier, casseille, amélanche, airelle rouge, baie de salal, argouse, cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures.	Répression de la tache septorienne ( <i>Septoria</i> spp.)	Appliquer le Fongicide foliaire PROLINE 480 SC à raison de 315 mL/ha (150 g i.a./ha)	Appliquer le Fongicide foliaire PROLINE 480 SC dès les premiers signes de maladie. Une application additionnelle peut être faite 10 à 14 jours plus tard si les conditions restent favorables au développement continu ou accru de la maladie.
	Répression de la rouille des feuilles ( <i>Thekopsora minima</i> ) et tache valdensinéenne ( <i>Valdensinia heterodoxa</i> ) – bleuet seulement	Appliquer le Fongicide foliaire PROLINE 480 SC à raison de 400 mL/ha (190 g i.a./ha)	
	Pourriture sclérotique ( <i>Monilinia vaccinii-corymbosi</i> ) – bleuet seulement	Appliquer le Fongicide foliaire PROLINE 480 SC à raison de 315 à 420 mL/ha (0,15 à 0,2 kg i.a./ha)	Débuter les applications au début de la floraison pour lutter contre la pourriture des fruits. Faire une deuxième application de PROLINE 480 SC ou d'un autre fongicide approuvé 5 à 10 jours plus tard.
<p><b>Commentaires généraux :</b> Faire jusqu'à deux (2) applications de PROLINE 480 SC par année. Les applications foliaires doivent être faites avec de l'équipement de pulvérisation terrestre seulement. Appliquer avec un agent tensioactif non ionique, AgSurf ou Agral 90 à 0,125 % v/v.</p> <p>Un maximum de 840 mL/ha de PROLINE 480 SC peut être appliqué par culture, par année. Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte.</p>			

<b>Petits fruits de plantes naines, à l'exception de la fraise</b>			
<b>CULTURE</b>	<b>MALADIE</b>	<b>DOSE</b>	<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b>
Sous-groupe des petits fruits de plantes naines, à l'exception de la fraise : raisin d'ours, myrtille, chicouté, canneberge, pain de perdrix, cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures.	<p>Pourriture des fruits :  <i>Coleophoma empetri</i>, <i>Glomerella cingulata</i>,  <i>Phyllosticta vaccinii</i>,  <i>Physalospora vaccinii</i>  <i>Allantophomopsis lycopodina</i>,  <i>Allantophomopsis cytispora</i>,  <i>Fusicoccum putrefaciens</i>,  <i>Penicillium</i> spp.,  <i>Phomopsis vaccinii</i>,  <i>Colletotrichum acutatum</i>,  <i>Colletotrichum coccodes</i></p> <p>Répression de la tache septorienne (<i>Septoria</i> spp.)</p>	<p>Appliquer le Fongicide foliaire PROLINE 480 SC à raison de 365 mL/ha (0,175 kg i.a./ha)</p> <p>Adjuvant : appliquer avec un agent tensioactif non ionique, AgSurf ou Agral 90 à 0,125 % v/v</p>	Débuter les applications au début de la floraison pour lutter contre la pourriture des fruits. Faire une deuxième application de PROLINE 480 SC ou d'un autre fongicide approuvé 5 à 10 jours plus tard.
<p><b>Commentaires généraux :</b> Faire jusqu'à deux (2) applications de PROLINE 480 SC par année. Répéter les applications foliaires au besoin à un intervalle de pulvérisation de 5 à 10 jours, si les conditions restent favorables au développement continu ou accru de la maladie. Les applications foliaires doivent être faites avec de l'équipement de pulvérisation terrestre seulement.</p> <p>Un maximum de 730 mL/ha de PROLINE 480 SC peut être appliqué par culture, par année. Ne pas appliquer dans les 45 jours précédant la récolte.</p>			

**AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :** Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Bayer CropScience et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Bayer CropScience ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous. En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Bayer CropScience de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

CULTURE	MALADIE	DOSE	PÉRIODE D'APPLICATION
Lin, crambe, bourrache officinale	Pour la suppression de la pourriture sclérotique ( <i>Sclerotinia sclerotiorum</i> )	Appliquer le Fongicide foliaire PROLINE 480 SC à raison de 315 à 368 mL/ha (150 à 175 g i.a./ha)	Appliquer le Fongicide foliaire PROLINE 480 SC lorsque la culture est au stade de 20 à 50 % de floraison. On obtiendra une meilleure protection lorsque le fongicide est appliqué avant le début de la chute des pétales, ce qui permettra de protéger un nombre maximum de pétales. La dose la plus élevée est recommandée pour les champs qui ont un historique de degré d'infestation élevé ou de forte densité des cultures. Une couverture uniforme des plantes est essentielle.

Note : La dose prescrite la plus faible d'un agent tensioactif non ionique, AgSurf ou Agral 90, peut être mélangé en cuve avec le Fongicide foliaire PROLINE 480 SC. L'épandage peut être fait à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Un maximum d'une application (368 mL/ha de Fongicide foliaire PROLINE 480 SC) peut être fait par année de récolte. Ne pas appliquer dans les 36 jours précédant la récolte.

CULTURE	MALADIE	DOSE	PÉRIODE D'APPLICATION
Betterave à sucre	Pour la suppression des maladies foliaires :  Cercosporiose ( <i>Cercospora beticola</i> )	Appliquer le Fongicide foliaire PROLINE 480 SC à raison de 315 à 415 mL/ha (150 à 200 g i.a./ha)	Appliquer le Fongicide foliaire PROLINE 480 SC dès les premiers signes de la maladie. Utiliser la dose la plus élevée et les intervalles plus courts lorsque les conditions favorisent un degré d'infestation élevé, ou lorsque des variétés moins résistantes à la maladie sont cultivées. Appliquer la dose prescrite de Fongicide foliaire PROLINE 480 SC dans 100 à 200 L d'eau par hectare lorsqu'on utilise un équipement d'application au sol. Répéter les applications, au besoin, à intervalles de 14 à 21 jours, selon le degré d'infestation. Utiliser l'intervalle d'épandage de 14 jours lorsque le degré d'infestation est normal à élevé et de 21 jours lorsque le degré d'infestation est faible.
	Pour la suppression des maladies transmises par le sol :  Rhizoctone commun ( <i>Rhizoctonia solani</i> )	Appliquer le Fongicide foliaire PROLINE 480 SC à raison de 415 mL/ha (200 g i.a./ha)	Appliquer le Fongicide foliaire PROLINE 480 SC entre le stade 4 feuilles et la fermeture des rangs. Appliquer la dose prescrite de Fongicide foliaire PROLINE 480 SC dans 50 à 100 L d'eau par hectare. Répéter les applications, au besoin, à intervalles de 21 jours.

Note : Trois applications au maximum (1 245 mL/ha de Fongicide foliaire PROLINE 480 SC) peuvent être faites par année. Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte.

La dose prescrite la plus faible d'un agent tensioactif non ionique (AgSurf ou Agral 90 à 0,125% v/v) peut être mélangée en cuve avec le Fongicide foliaire PROLINE 480 SC. Les épandages doivent être faits à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien.

Le Fongicide foliaire PROLINE 480 SC est un fongicide du groupe 3. Pour limiter le risque que se développe une résistance à la maladie, appliquer le Fongicide foliaire PROLINE 480 SC en alternance avec un fongicide qui ne fait pas partie du groupe 3.

**AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :**

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Bayer CropScience et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Bayer CropScience ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous. En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Bayer CropScience de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous

CULTURE	MALADIE	DOSE	PÉRIODE D'APPLICATION
Tournesol, carthame	Pour la répression du flétrissement sclérotique ( <i>Sclerotinia sclerotiorum</i> )	Appliquer le Fongicide foliaire PROLINE 480 SC à raison de 420 mL/ha (200 g i.a./ha)	Appliquer le Fongicide foliaire PROLINE 480 SC lorsque la culture est au stade de 10 à 50 % du disque floral.

Note : La dose prescrite la plus faible d'un agent tensioactif non ionique, AgSurf ou Agral 90, peut être mélangé en cuve avec le Fongicide foliaire PROLINE 480 SC. L'épandage peut être fait à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Un maximum d'une application (420 mL/ha de Fongicide foliaire PROLINE 480 SC) peut être fait par année de récolte. Ne pas appliquer dans les 45 jours précédant la récolte. Si le Fongicide foliaire Proline 480 SC est appliqué sur une surface supérieure à 310 ha par jour, dans le tournesol et/ou le carthame, à l'aide d'un équipement muni d'une rampe d'aspersion en cabine ouverte, les préposés à l'application doivent également porter un respirateur approuvé par NIOSH/MSHA.



Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique. **NE PAS** contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou potable ni les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe d'aspersion doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque les vents soufflent en rafales. **NE PAS** diriger le jet de pulvérisation au-dessus des plants à traiter. Mettre hors service les buses dirigées vers l'extérieur en bout de rang ou dans les rangs extérieurs. **NE PAS** appliquer si la vitesse du vent excède 16 km/heure sur le site du traitement, tel que mesuré à l'extérieur de la zone de traitement, du côté exposé au vent.

Application aérienne : **NE PAS** appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h à hauteur de vol au lieu de l'application. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

### **Zones tampons :**

L'utilisation des méthodes de pulvérisation ou de l'équipement suivants NE requiert PAS une zone tampon : pulvérisateur manuel ou dorsal et traitement localisé.

Les zones tampons spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le côté de la rampe sous le vent et la section la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les herbages, les secteurs forestiers, les brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et la végétation arbustive), habitats dulcicoles sensibles (tels que les lacs, les rivières, les mares vaseuses, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les marécages) et des habitats estuariens et marins.

Méthode d'épandage	Culture		Zones tampons requises (en mètres) pour la protection :			
			D'habitats aquatiques d'une profondeur de :			D'habitats terrestres
			Moins de 1 m	1 à 3 m	Plus de 3 m	
Pulvérisateur agricole	Toutes les cultures indiquées		2	1	0	0
Pulvérisateur pneumatique	Petits fruits	Début du stade de croissance	25	15	4	1
		Fin du stade de croissance	15	5	2	1
Aérien (avion ou hélicoptère)	lin, crambe, bourrache officinale, soja		10	0	0	0
	Maïs, carthame, tournesol		15	5	0	0
	avoine,		20	10	0	0
	canola, moutarde orientale, colza, <i>Brassica carinata</i>		20	10	1	10
	blé, orge		25	10	0	10
	lentilles		30	10	0	15
	betterave à sucre		45	15	4	15
pois chiches		50	15	5	15	

Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) parmi tous les produits utilisés dans le mélange en cuve et pulvériser en utilisant la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes de ces produits d'association.

#### Restrictions en matière de rotations :

Toute autre culture indiquée sur cette étiquette peut être semée dans les zones traitées dès qu'il est possible de le faire, d'un point de vue pratique, après la dernière application. En ce qui concerne les cultures non indiquées sur cette étiquette, ne pas ressemer dans les 30 jours suivant la dernière application.

#### Section 8 – Gestion de la résistance

Recommandations sur la gestion de la résistance :

Aux fins de la gestion de la résistance, le Fongicide foliaire PROLINE 480 SC est un fongicide du groupe 3. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au Fongicide foliaire PROLINE 480 SC et à d'autres fongicides du groupe 3. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Utiliser en alternance avec des fongicides affichant un mode d'action différent de celui des fongicides du groupe 3, tous les 7 à 10 jours, après chaque épandage de **Fongicide foliaire PROLINE 480 SC**.
- Ne pas faire plus que le nombre maximum d'épandages annuels indiqués pour chaque culture dans le MODE D'EMPLOI, dans le tableau de la section 7.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Surveiller l'efficacité de tous les fongicides utilisés dans le programme de gestion des maladies contre les agents pathogènes ciblés et consigner les autres facteurs susceptibles d'influer sur le rendement des fongicides et/ou le développement des maladies.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser aux représentants de Bayer CropScience au 1-888-283-6847 ou à [www.baycropscience.ca](http://www.baycropscience.ca).

## **Section 9 – Précautions à l'application**

### **APPLICATION TERRESTRE :**

1. Utiliser de l'équipement de pulvérisation classique bien entretenu et calibré, qui offre une couverture appropriée et uniforme.
2. Appliquer le Fongicide foliaire PROLINE 480 SC dans au moins 100 L d'eau/ha, à moins d'autres instructions dans le MODE D'EMPLOI (section 7).
3. Les tamis du pulvérisateur doivent comporter un maximum de 50 mailles.
4. S'assurer que la conduite de dérivation se décharge au fonds du réservoir pour réduire la formation de mousse.
5. Maintenir la pression à au moins 275 kPa pour assurer une bonne couverture et une bonne pénétration foliaire.
6. Les zones tampons provinciales qui sont supérieures aux zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI doivent être respectées.
7. Si la solution de pulvérisation demeure dans le réservoir jusqu'au lendemain ou pendant de longues périodes de temps au cours de la journée, bien agiter avant d'appliquer.

### **APPLICATION AÉRIENNE - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :**

1. Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur cette étiquette.
2. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Lorsqu'aucune dose n'est indiquée pour l'application aérienne relativement à l'usage prescrit, ce produit ne peut être appliqué avec quelque type d'équipement de pulvérisation aérien que ce soit. Si vous avez des questions, composez le 1-888-283-6847 ou obtenez des conseils techniques auprès du distributeur ou du représentant agricole de votre province.

3. Assurer l'uniformité de l'épandage. Pour éviter un épandage inégal ou un chevauchement d'application, utiliser les marqueurs appropriés.
4. Appliquer le Fongicide foliaire PROLINE 480 SC dans au moins 50 L d'eau /ha.
5. Pour que la couverture et la distribution soient appropriées et pour réduire la dérive de pulvérisation, s'assurer que la largeur d'épandage et la grosseur des gouttelettes conviennent et que la vitesse du vent est faible.
6. Utiliser des marqueurs mécaniques seulement.

#### **APPLICATION AÉRIENNE – PRÉCAUTIONS À L'EMPLOI :**

1. Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée.
2. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présente.

#### **APPLICATION AÉRIENNE – MISE EN GARDE CONCERNANT L'OPÉRATEUR ANTIPARASITAIRE :**

1. **NE PAS** permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.
2. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.
3. Le personnel au sol de même que les préposés au mélange et au chargement doivent porter des gants résistant aux produits chimiques, des combinaisons et des lunettes ou un écran facial les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.
4. Tout le personnel sur le lieu de travail doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire.
5. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.
6. Lire et comprendre toute l'étiquette avant d'ouvrir ce produit. Si vous avez des questions, appelez le fabricant au 1-888-283-6847 ou obtenez des conseils techniques auprès du distributeur ou de votre représentant agricole provincial.

#### **Section 10 – Instructions de mélange**

Instructions de mélange :

Le Fongicide foliaire PROLINE 480 SC doit être appliqué avec de l'équipement propre et bien calibré. Avant d'ajouter le Fongicide foliaire PROLINE 480 SC dans le réservoir du pulvérisateur, s'assurer que ce dernier est bien propre.

### Fongicide foliaire PROLINE 480 SC appliquée seul :

- Verser la moitié du volume d'eau nécessaire dans le réservoir de pulvérisation ou de mélange et commencer l'agitation.
- Ajouter la quantité requise de **Fongicide foliaire PROLINE 480 SC** dans le réservoir et finir de remplir d'eau jusqu'à l'obtention du volume total nécessaire.
- Maintenir l'agitation durant le mélange et la pulvérisation.
- Le Fongicide foliaire PROLINE 480 SC doit être bien dispersé avant l'ajout de l'agent tensioactif non ionique. On recommande d'utiliser le Fongicide foliaire PROLINE 480 SC avec un agent tensioactif non ionique, comme Agral 90 ou AgSurf, à 0,125 % vol./vol.

### Section 11 – Délais d'attente avant la récolte

Culture	DS (jours)
Blé (de printemps, dur et d'hiver), orge, avoine, millet perlé, millet rond, seigle, triticale, téosinte, sarrasin	30
Canola, colza, moutarde orientale, lin, crambe, bourrache officinale, <i>Brassica carinata</i>	36
Maïs (de plein champ, sucré, à éclater)	14
Pois chiches, lentilles	7
Soja	20
Betterave à sucre	7
Petits fruits	7
Arachides	14
Cucurbitacées	7
Petits fruits de plantes naines (sauf les fraises), carthame, tournesol	45

### Section 12 – Avis

#### AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Pour plus de renseignements, communiquez avec :

**Bayer CropScience Inc.**  
**Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. SE**  
**Calgary, AB**  
**T2C 3G3**

Proline® est une marque déposée de Bayer.

Tous les autres produits mentionnés sont des marques de commerce de leurs entreprises respectives.